

CONVENTION DE MANDAT OPAQUE

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La mairie COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Immatriculée au RCS de SAINT-CHAMOND sous le numéro 21420207900015
dont la mairie est situé au Avenir Antoine Pinay - CS 80148 42403 SAINT-CHAMOND
Représentée par Axel DUGUA en qualité de Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu de la délibération N°

du 15 avril 2025

Ci-après désigné, l'« Organisateur »

ET

123 Billets, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital social de 35.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro RCS Paris B 411 105 117,
ayant son siège social au 9 rue des Bateaux-Lavoisirs 94200 Ivry-Sur-Seine, représenté par Arnaud Averseng et exploitant la marque BilletReduc.com

Ci-après désigné, BilletRéduc

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

* L'Organisateur exerce une activité de producteur et/ou d'organisateur de manifestations. A ce titre, il propose au public des spectacles, des concerts ou autres événements de loisirs pour tout public, et est propriétaire et responsable de la billetterie de ces manifestations.

* BilletRéduc exploite plusieurs sites internet de référencement de manifestations culturelles dont les sites accessibles sur les URL www.billetreduc.com et www.gullibonsplans.fr (les Sites).

A travers de ces Sites, BilletRéduc annonce et propose aux internautes de pré-réserver et/ou d'acheter des billets pour des places de spectacles ou d'autres événements pour lesquels BilletReduc a été expressément mandaté.

* Par les présentes, les parties ont décidé de définir les modalités et conditions de leur collaboration ayant pour objet la commercialisation par BilletRéduc de billets d'événements produits ou organisés par l'Organisateur.

* La formalisation de la relation entre l'Organisateur et BilletRéduc s'effectue par voie électronique principalement en utilisant un espace dédié à l'Organisateur sur les Sites de BilletReduc et dénommé l'Espace Pro (l'Espace Pro), et ce, afin de faciliter leurs relations et leurs échanges.

* L'acceptation et la signature des présentes s'effectuent par voie électronique. En conséquence, l'Organisateur déclare avoir créé un compte sur l'Espace Pro, avoir dûment rempli la fiche d'identification mise à disposition à cet effet, dans le respect des dispositions des CGU de l'Espace Pro aux fins de compléter la présente convention. Les données d'identification ainsi saisies par l'Organisateur dans l'Espace Pro figurent en page de garde de la présente Convention. L'Organisateur et BilletRéduc déclarent avoir procédé à leur vérification au préalable avant toute exécution de prestations au titre des présentes. La Convention est réputée acceptée par l'ensemble des parties lorsqu'elle apparaît comme validée sur l'Espace Pro.

ARTICLE 1 : DEFINITION

"CGU Espace Pro" désigne les conditions générales d'utilisation de l'Espace Pro disponibles sur les Sites de BilletReduc et qui font partie intégrante de la Convention ; la version applicable au jour de la signature de la Convention est annexée aux présentes;

"Billet" désigne le titre vendu par BilletRéduc pour le compte de l'Organisateur en vertu des dispositions de la présente convention de mandat opaque.

"Contremarque" désigne le titre délivré par BilletRéduc, correspondant à un reçu et qui doit être échangé contre un ou plusieurs Billets pour donner droit à entrer dans l'enceinte où se déroule l'Événement.

"Espace Pro" désigne l'interface de gestion dédiée à l'Organisateur sur les Sites et qui permet à ce dernier de gérer son Contrat, de préciser et de rajouter les événements dans le cadre de la présente Convention, d'assurer un suivi de l'exécution de la Convention et un suivi financier ;

"Événement" désigne les spectacles, concerts, soirées ou tout autre événement de loisirs (tel que événement sportif, visite de monument, stage découverte), ouvert au public, et qui est produit ou organisé par l'Organisateur;

"Fiche Spectacle" désigne l'onglet de l'Espace Pro sur lequel l'Organisateur identifie l'Événement devant faire l'objet de la commercialisation de Billets et précise le nom de l'Événement, le lieu et dates de la représentation, le nombre de Billets qui peuvent être proposées à la vente par BilletRéduc, par catégorie de place tout en précisant les numéros de place; la Fiche Spectacle renseigne également sur le prix des billets par catégorie, le taux de TVA applicable et le taux de rémunération de BilletRéduc ;

"Groupe Lagardère Active" désigne toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la société Lagardère Active, société par actions simplifiée au capital social de 1 360 000 000 euros dont le siège social est situé 149-151, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 433 443 124.

"Service" désigne les Sites et tout autre service de communication au public en ligne édité ou exploité par BilletRéduc ou en partenariat avec des sociétés tierces, sous les marques de l'Organisateur ou du Groupe Lagardère Active, ou en marque blanche ou en marque grise. Cette définition inclut tous les services de communication au public en ligne, quels qu'en soient le format, le réseau de communication (notamment hertzien, câblé, satellite, Internet et tout autre réseau de communication existant ou à venir), les modes d'accès, de consultation (gratuite ou payante), les terminaux de réception (ordinateur, télévision, téléphone, Smartphones, notamment Iphone ou Blackberry, tablettes, notamment Ipad ou Kindle, et tout autre terminal permettant la réception, la consultation et l'utilisation de services de communication au public en ligne), et fonctionnalités de ces services (téléchargement, consultation, etc.), quelle qu'en soit la destination principale (France ou étranger).

"Site(s)" désigne le ou les sites internet exploités par BilletReduc tel que le site accessible via les URL www.billetreduc.com et www.gullibonsplans.fr.

ARTICLE 2 : MANDAT

2.1 L'Organisateur donne, par les présentes, mandat à BilletRéduc de vendre, sur le Service, en son nom mais pour le compte de l'Organisateur, les Contremarques Billets pour les Événements désignés expressément à cet effet sur la Fiche Spectacle par l'Organisateur.

2.2 La présente Convention est soumise aux dispositions des articles L.132-1 et suivants du Code de commerce relatives au contrat de commission.

2.3 Le mandat confié au titre des présentes n'est pas exclusif et est conclu intuitu personae. Sauf autorisation expresse et préalable de l'Organisateur, BilletRéduc s'interdit de sous-traiter les prestations objet de la Convention.

2.4 Au regard du régime de TVA applicable, BilletRéduc est traité conformément à l'article 256 V du Code Général des Impôts comme un "acheteur-revendeur" de services. Il est donc redevable de la TVA sur le prix total de vente, c'est à dire sur le prix du Billet facturé à son client, rémunération de BilletRéduc comprise.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE L'ESPACE PRO

3.1 Espace Pro. BilletRéduc met à disposition de l'Organisateur sur ses Sites, via l'Espace Pro, une interface de gestion de la Convention permettant à l'Organisateur d'accéder aux informations relatives à l'exécution de la Convention, notamment à la commercialisation des Billets. L'Organisateur s'engage à utiliser l'Espace Pro pour exécuter et gérer la Convention.

3.2 CGU Espace Pro. L'utilisation de l'Espace Pro est soumise au respect des dispositions des CGU Espace Pro qui font partie intégrante de la Convention. L'Organisateur déclare avoir pris connaissance avant la conclusion de la Convention des CGU Espace Pro et s'engage à en respecter les termes. Une version applicable au jour de la signature de la Convention est annexée aux présentes. Le non-respect par l'Organisateur de l'une des obligations figurant dans les CGU Espace Pro constitue un manquement ouvrant droit pour BilletRéduc à la résiliation conformément à l'article 12 de la Convention. BilletRéduc se réserve le droit de modifier ou mettre à jour les CGU Espace Pro à tout moment et en informera l'Organisateur via l'Espace Pro sur lequel l'Organisateur recevra une notification. Toute utilisation par l'Organisateur de l'Espace Pro après la mise en ligne des CGU Espace Pro vaudra acceptation par l'Organisateur des nouvelles CGU Espace Pro. Si l'Organisateur n'entend pas accepter les nouvelles CGU Espace Pro, l'Organisateur devra cesser toute utilisation de l'Espace Pro et devra le notifier par écrit à BilletReduc. Une telle notification emporte résiliation de la Convention, sauf accord contraire des parties.

3.3 Fiche Spectacle. Pendant toute la durée de la Convention, l'Organisateur peut soumettre à BilletRéduc des Fiches Spectacles. Une Fiche Spectacle est valable pour une durée déterminée correspondant à la période comprise entre la date de début de la commercialisation de Billets, définie par l'Organisateur dans la Fiche Spectacle, et la date de reddition des comptes sur l'Espace Pro par BilletRéduc conformément à l'article 6 de la Convention. L'Organisateur doit saisir dans la Fiche Spectacle a minima les informations suivantes :

* le ou les tarifs des Billets à vendre (valeur faciale en euros),

* la ou les catégories de Billets à vendre.

- * le rappel des nom et adresse du lieu de l'Événement,
- * le taux de TVA applicable aux ventes de billets de chaque Événement,
- * le quota et la période de validité.

3.4 L'Organisateur doit fournir à BilletRéduc, par le biais notamment de la Fiche Spectacle, les conditions de vente et de tarifs applicables à chaque Événement, de même que leurs éventuelles mises à jour, révisions ou modifications, ainsi que des plans tels qu'un plan détaillé du lieu où se déroule le spectacle, indiquant chaque catégorie de place, et son code tarifaire.

3.5 Afin de permettre à BilletRéduc de soumettre la vente des billets au taux de TVA adéquat, l'Organisateur informera BilletRéduc du taux de TVA applicable aux Événements et l'avertira de tout changement de taux de TVA qui pourrait intervenir notamment en raison du nombre de représentations de l'Événement concerné.

3.6 L'Organisateur s'engage à ce que les données saisies dans une Fiche Spectacle soient exactes et à vérifier l'exactitude de ces données pendant la période de commercialisation qui y figure. Dès que l'Organisateur a connaissance d'une erreur sur la Fiche Spectacle et/ou des données publiées sur le Service, l'Organisateur en informe sans délai le BilletRéduc et procède à leur modification et/ou mises à jour directement sur l'Espace Pro.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

4.1 L'Organisateur s'engage à mettre BilletRéduc en mesure d'exécuter sa mission et à lui fournir toute l'assistance, toute la documentation et toutes les informations utiles (notamment via l'Espace Pro) pour lui permettre d'exécuter, dans de bonnes conditions, les prestations et missions définies à la Convention.

4.2 Au titre de la Convention, BilletRéduc agit en son nom mais pour le compte de l'Organisateur. En conséquence :

4.2.1 Il appartient à l'Organisateur d'éditer, à partir de l'Espace Pro, la liste nominative des réservations vendues par BilletRéduc via le Service, d'éditer et de remettre un billet à l'acquéreur sur présentation, par ce dernier, de la Contremarque obtenue auprès de BilletRéduc.

4.2.2 L'Organisateur demeure seul et unique responsable de la billetterie relative aux Événements et supporte seul la responsabilité de se conformer aux obligations légales et fiscales qui lui incombent à ce titre.

4.2.3 L'Organisateur assume seul la responsabilité en tant qu'organisateur des Événements, de se conformer aux obligations de sécurité applicables (notamment, sans que ce ne soit limitatif), de couverture d'assurances et autres.

4.3 L'Organisateur s'engage à régler à BilletRéduc la rémunération prévue à l'article 7 de la Convention.

4.4 L'Organisateur s'engage à accepter toutes les Contremarques présentées par les clients finaux ayant acheté des Billets sur les Sites. L'Organisateur s'engage plus généralement à ne pas agir de manière à porter atteinte à l'image de marque de BilletRéduc en ce notamment qu'il devra respecter ses obligations envers les internautes lors des Événements.

4.5 Compte tenu du caractère opaque du mandat objet de la présente Convention, l'Organisateur déclare avoir conscience que BilletRéduc pourrait, dans l'esprit de certains internautes, être assimilé à l'Organisateur. En conséquence, l'Organisateur s'engage à ne pas porter atteinte à la crédibilité de BilletRéduc sous peine de devoir indemniser BilletRéduc pour un quelconque préjudice en découlant.

4.6 L'Organisateur s'engage à informer sans délai BilletRéduc de toute modification des informations mentionnées sur la Fiche Spectacle et en particulier toute modification des tarifs. Conformément aux dispositions de l'article 3.5, l'Organisateur informera BilletRéduc du taux de TVA applicable aux Événements et l'avertira de tout changement de taux de TVA qui pourrait intervenir notamment en raison du nombre de représentations de l'Événement concerné.

4.7 L'Organisateur s'engage à informer BilletRéduc, par écrit et dès qu'il en a connaissance, de toute difficulté rencontrée susceptible d'affecter le bon déroulement de l'Événement concerné ou de tout fait de nature à affecter la bonne exécution de ses obligations par BilletRéduc. Il en est ainsi, notamment, des changements de tarifs, de nombre de places allouées, ajout de séances etc.

4.8 L'Organisateur autorise BilletRéduc à effectuer la promotion des Événements concernés sur tout support ou média, sans redevance sur l'utilisation commerciale des noms commerciaux, marque, photo, vidéo, image, dessin ou dénomination sociale de l'Organisateur ou des spectacles ou des artistes participant aux spectacles. Pour les besoins de la Convention, l'Organisateur concède à BilletRéduc, pour la durée de la Convention et pour le monde entier, le droit de diffusion, le droit de traduction, le droit d'adaptation, le droit de reproduction, le droit de représentation (notamment par diffusion sur tous réseaux notamment téléphonique, de télécommunication, connus ou inconnus, tels que Internet, tout réseau télématique ou informatique) des visuels qu'il télécharge sur l'Espace Pro.

4.9 L'Organisateur s'engage à proposer, dans le cadre de la présente Convention, uniquement des Événements qui ne portent pas atteinte aux bonnes moeurs, à l'honneur d'une personne, d'un groupe ou d'une ethnie, à la vie privée ou qui est susceptible d'être considéré comme tel, ou qui constitue une violation de la loi pour quelque cause que ce soit. BilletRéduc se réserve le droit de refuser de distribuer des Billets pour tout Événement qui ne répondrait pas à ses critères de manière évidente.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU BILLETREDUC ET MODALITES DE VENTE

5.1 BilletRéduc s'engage à commercialiser les Billets conformément aux instructions écrites de l'Organisateur tel qu'il les notifie sur l'Espace Pro, et en particulier dans le respect des conditions de vente et de prix déterminées par l'Organisateur.

5.2 Le cas échéant, l'Organisateur peut compléter ses instructions par écrit (y compris par le biais de l'Espace Pro). En tout état de cause, BilletRéduc doit recevoir les instructions de l'Organisateur dans un délai raisonnable avant le début de la campagne de commercialisation de Billets de l'événement, et au minimum cinq (5) jours avant cette date.

5.3 BilletRéduc s'engage à faire figurer sur les Contremarques les mentions suivantes :

- * le numéro de Contremarque attribué par le système de vente en ligne du BilletRéduc,
- * le tarif de la place vendue (valeur faciale en euros), décomposant le cas échéant le prix du Billet d'entrée et la commission pour les frais de réservation,
- * la catégorie de place vendue,
- * la date et l'heure de la prestation vendue,
- * le rappel des nom et adresse de l'Événement,
- * date d'acquisition due la Billet Contremarque sur le Service.

5.4 BilletRéduc s'engage à proposer à la vente des Billets selon les tarifs identifiés par l'Organisateur sur la Fiche Spectacle, majorés ou non de la rémunération prévue à l'article 7 de la Convention. Selon l'option qui pourra être proposée à l'Organisateur sur l'Espace Pro pour chaque création de Fiche Spectacle, l'Organisateur peut indiquer sur la Fiche Spectacle si une opération promotionnelle est en cours sur l'Événement afin de proposer la vente de Billets à tarif réduit. Ces tarifs seront calculés sur la base des tarifs pleins mentionnés et majorés de la rémunération due à BilletRéduc.

5.5 BilletRéduc s'engage à vendre des Billets dont le nombre et la période de validité respectent les limites des quotas accordés à BilletRéduc par l'Organisateur, tels que précisés dans la Fiche Spectacle. Un quota de base peut être prévu pour chaque Événement et est paramétré dans l'Espace Pro. Ce quota peut évoluer en fonction de l'état des ventes de BilletRéduc et de l'Organisateur.

ARTICLE 6 : MANDAT D'AUTOFACTURATION

6.1 La présente Convention emporte derechef sans qu'il soit besoin d'autres formalités supplémentaires mandat "d'autofacturation" comme étant la prestation accessoire à la mission principale objet de la présente Convention. Il en découle que BilletRéduc reçoit mandat express, ferme et non équivoque de la part de l'Organisateur de procéder à la facturation aux clients finaux du prix des Billets vendus sur le Service au nom et pour le compte de l'Organisateur dans le prolongement de la mission principale qui est confiée à BilletRéduc au titre des présentes. Il en est de même pour la facturation négative telle que les avoirs, le même mandat est donné à BilletRéduc d'y procéder en cas de nécessité.

6.2 L'organisateur doit s'assurer que ses factures finales correspondent bien aux listes de clients établies par BilletRéduc à l'occasion de l'exécution de sa mission définie par la présente Convention.

6.3 L'Organisateur doit s'assurer que ses factures sont conformes dans un délai de cinq (5) jours où il peut contester les informations mentionnées et dans ce cas faire parvenir une facture rectificative à BilletRéduc.

6.4 L'Organisateur conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et ses conséquences au regard de la TVA. Il doit verser au Trésor la taxe mentionnée sur les factures établies en son nom et pour son compte.

6.5 L'Organisateur doit réclamer immédiatement le double de la facture si celle-ci ne lui est pas parvenue et signaler toute modification dans les mentions concernant l'identification de son entreprise.

ARTICLE 7 : REDDITION DE COMPTES ET CONTROLES

7.1 L'Organisateur peut directement consulter, sur l'Espace Pro, l'état des ventes de Billets liées aux Événements.

7.2 BilletRéduc s'engage à rendre compte, sur l'Espace Pro, des opérations réalisées pour le compte de l'Organisateur. A cette fin, BilletRéduc met à la disposition l'Organisateur, sur l'Espace Pro, après chaque représentation de l'Événement, une reddition de comptes arrêtée chaque semaine ou chaque mois, selon la fréquence choisie par l'Organisateur au sein de l'Espace Pro, faisant ressortir l'état des ventes de Billets réalisées au titre de la Convention. BilletRéduc adresse également à l'Organisateur, par email, cette même reddition de comptes.

7.3 BilletRéduc s'engage à verser mensuellement à l'Organisateur les sommes encaissées par lui pour le compte de l'Organisateur.

ARTICLE 8 : REMUNERATION DE BILLETREDUC

8.1 La rémunération de BilletRéduc est faite par le paiement /versement d'une commission qui prend la forme de frais de réservation prélevés sur le prix du Billet réservé par le client

final et/ou est incluse dans le prix final du Billet tel qu'il apparaît pour le client final.

8.2 La commission pourra varier de 5% à 10% du montant du prix T.T.C. de la Contremarque du Billet vendue par BilletRéduc sous réserve d'un prix plafonné par billet tel que précisé dans la Fiche Spectacle. En tout état de cause, la commission minimale de BilletRéduc est fixée à 0,95 euros H.T par Billet.

8.3 La commission est acquise à BilletRéduc au fur et à mesure des ventes de Billets par BilletRéduc, sauf annulation de l'Événement.

8.4 En cas d'annulation abusive d'un Événement par l'Organisateur, l'Organisateur sera tenu de verser à BilletRéduc une indemnité égale à 1% du prix des Billets de l'Événement annulé pour lesquels BilletRéduc a vendu des Billets au titre de la Convention.

ARTICLE 9 : REPORT OU ANNULATION D'ÉVÉNEMENT

9.1 En cas d'annulation d'un Événement, il appartient à BilletRéduc de rembourser les clients du prix total payé par ces derniers à savoir le prix du Billet incluant le montant de la commission perçue par BilletRéduc.

9.2 L'Organisateur s'engage à (i) rembourser, à BilletRéduc, les sommes que ce dernier lui aura versé au titre des Billets vendues sur l'Événement annulé, et (ii) à verser le montant de l'indemnité prévue à l'article 8.4 des présentes. Ces paiements s'effectueront dans un délai de quinze (15) jours suivant la date d'émission de la facture adressée à cette fin par BilletRéduc.

9.3 BilletRéduc s'engage à conserver, à des fins de contrôle par les services fiscaux, les numéros des Contremarques annulées. Il est précisé que BilletRéduc fera ses meilleurs efforts pour permettre à l'Organisateur de se conformer aux obligations fiscales qui s'imposent à lui, sans toutefois s'y substituer.

ARTICLE 10 : GARANTIES

10.1 L'Organisateur déclare et garantit à BilletRéduc :

10.1.1 Qu'il dispose des pouvoirs et de l'autorité requis pour (i) conclure la Convention et les autres documents prévus à la Convention et (ii) exécuter ses obligations au titre de la Convention.

10.1.2 Qu'aucune autre procédure ne sera nécessaire pour autoriser (i) la signature de la Convention et/ou des autres documents prévus à la Convention ou (ii) la réalisation de vente de Billets par BilletRéduc.

10.1.3 Que la Convention et les autres documents prévus à la Convention constituent, pour l'Organisateur, un engagement valable et engageant, qui lui est opposable conformément à ses termes.

10.1.4 Que le signataire de la Convention et de tous les documents qui s'y rattachent dispose de la capacité suffisante, des pouvoirs et de l'autorité conférés par la personne morale qu'il représente pour l'engager ;

10.1.5 Que la société de l'Organisateur est une société valablement constituée, immatriculée, existante et en situation régulière conformément au droit français ;

10.1.6 Que ni la signature de la Convention ou des autres documents prévus à la Convention, ni la réalisation des prestations qui y sont prévues, ne violent une quelconque règle qui est applicable à l'Organisateur ou une stipulation de ses statuts ;

10.1.7 Que les renseignements concernant l'Organisateur figurant dans la Convention et ceux saisis par lui dans l'Espace Pro sont exacts ;

10.1.8 Que les tarifs indiqués par l'Organisateur à BilletRéduc sur l'Espace Pro comme étant promotionnels, sont bien des tarifs promotionnels appliqués pour chaque catégorie socio-professionnelle, nécessairement différents des tarifs normaux pratiqués en salle ;

10.1.9 Que l'Organisateur n'est pas en état de cessation des paiements, ni ne fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de prévention des difficultés des entreprises ou de redressement ou de liquidation judiciaire ;

10.1.10 Être titulaire des droits de représenter et d'exploiter commercialement les Événements dont il confie le mandat de vente à BilletRéduc ;

10.1.11 Qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle nécessaires pour autoriser l'usage des noms commerciaux, marques, photos, vidéos, images, dessins et tout autre visuel ou dénomination sociale de l'Organisateur ou des Événements ou des artistes participant aux Événements ;

10.1.12 Avoir recueilli de chacun des auteurs et de toute personne susceptible de disposer de droits sur ces Événements, le droit de distribuer les Contremarques Billets liées à ces Événements à tout acheteur, quel que soit son lieu de résidence et le mode de conclusion du contrat ;

10.1.13 Avoir obtenu toutes les agréments, autorisations, approbations et permis nécessaires pour organiser les Événements ; que les agréments, autorisations, approbations et permis sont et resteront en vigueur tout au long de l'exécution des présentes et que les Événements sont organisés en conformité avec lesdits agréments, autorisations, approbations et permis, dans le respect des normes de sécurité le cas échéant applicables ;

10.1.14 Avoir souscrit aux polices d'assurance nécessaires pour organiser les Événements ;

10.1.15 Qu'il respecte strictement l'ensemble des obligations fiscales à sa charge en matière de vente de Billets de spectacles, et se conforme en particulier aux dispositions de l'article 290 quater du Code général des impôts et des arrêtés du 8 mars 1993 et du 5 octobre 2007 qui s'y rattachent.

10.2 L'Organisateur s'engage à indemniser BilletRéduc pour tous dommages, pertes, dépenses ou autres frais résultant de l'inexactitude ou du non-respect par l'Organisateur de l'une quelconque des garanties énoncées au présent article 9.

10.3 Au titre de ces garanties, l'Organisateur garantit et tient BilletRéduc indemne dès le premier euro, contre toute action ou revendication d'un quelconque tiers sur quelque fondement que ce soit et notamment à raison d'une exclusivité de distribution de Billets des Événements concernés ou encore à raison d'un droit de propriété intellectuelle auquel BilletRéduc aurait porté atteinte du fait de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle susvisés en exécution de la Convention.

10.4 L'Organisateur s'engage à faire son affaire personnelle, à ses frais exclusifs, de toute réclamation et/ou procédure, formulée contre BilletRéduc et qui se rattacherait directement ou indirectement à l'exécution des présentes. L'Organisateur s'engage à intervenir volontairement, si nécessaire à toutes les instances engagées contre BilletRéduc, à la garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre BilletRéduc à cette occasion et à prendre en charge les frais de toute nature dépensés par BilletRéduc pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocats.

ARTICLE 11 : LIMITATION DE RESPONSABILITE DU BILLETREDUC

11.1 BilletRéduc exclut toute responsabilité liée à l'organisation de l'Événement dont l'Organisateur reste seul responsable. BilletRéduc exclut toute responsabilité pour la publication, sur le Service, d'informations erronées qui proviennent des informations ou instructions saisies par l'Organisateur dans l'Espace Pro, un email ou une Fiche Spectacle.

11.2 La responsabilité de BilletRéduc ne pourra être engagée en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle, de quelque nature (virus, bogue et autres) que ce soit, occasionnée sur le système informatique de l'Organisateur ou de l'acquéreur d'un Billet, à leur équipement informatique, aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. L'Organisateur déclare avoir pris connaissance et accepter les limitations de responsabilité également précisées dans les CGU Espace Pro.

11.3 En tout état de cause, la responsabilité de BilletRéduc au titre de la Convention et pour tout type de dommage, est limitée au montant des commissions que BilletRéduc a perçu au titre de la Convention sur l'Événement concerné.

ARTICLE 12 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

12.1 Les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des règles dont le respect leur incombe respectivement au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

12.2 BilletRéduc s'engage à garantir à chacune des personnes physiques auprès desquelles des données à caractère personnel ont été collectées, un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel les concernant, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

12.3 L'Organisateur s'engage à utiliser les données à caractères personnel qui lui sont communiquées par BilletRéduc uniquement aux fins de l'exécution de la Convention et en conformité avec la réglementation applicable et s'interdit toute exploitation commerciale, toute cession, location et plus généralement tout traitement qui n'est pas strictement nécessaire pour l'exécution de la Convention.

12.4 BilletRéduc reste seul propriétaire des données à caractère personnel qu'il collecte dans le cadre de la Convention auprès des clients de finaux Contremarques.

12.5 L'Organisateur s'engage à respecter strictement les règles de confidentialité et de sécurité de traitement des données à caractère personnel définies dans les CGU Espace Pro.

ARTICLE 13 : DUREE ET RESILIATION

13.1 La Convention est conclue pour une durée d'une (1) année à compter de sa date de conclusion par les deux parties telle qu'elle figure en dernière page des présentes.

13.2 A son échéance, il se renouvellera tacitement pour des périodes de même durée, sauf dénonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception trente (30) jours au moins avant son échéance.

13.3 En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des clauses et conditions de la Convention, la Convention sera résiliée de plein droit et sans formalités si bon semble à l'autre partie, huit (8) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception sans que la partie défaillante ait remédié pendant ce délai au manquement constaté dans la mise en demeure.

ARTICLE 14 : COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET CONVENTION DE PREUVE

14.1 Le processus de contractualisation s'effectue en ligne sur l'Espace Pro. L'Organisateur procède à la signature des présentes par la saisie de ses nom, prénom et fonction à l'endroit réservé à cet effet sur l'Espace Pro après avoir accédé à son compte par ses identifiants et mot de passe. Il est entendu que les parties attribuent la même valeur probante à la

signature électronique de la Convention qu'à la signature manuscrite.

14.2 De même, le suivi et l'exécution de la Convention s'effectuent sur l'Espace Pro sur la base des échanges effectués et des informations saisies par l'une et l'autre des parties sur l'Espace Pro. Les parties acceptent que l'ensemble de ces communications électroniques fait foi entre elles et constituent des preuves recevables, valides, opposables et ayant la force probante d'un acte sous seing privé.

14.3 Les fichiers, données et informations stockés sur l'Espace Pro dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité pourront être valablement utilisés et produits comme preuve de la conclusion ou de l'exécution de la présente Convention.

14.4 L'Organisateur s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique, sur le fondement de leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre BilletRéduc et l'Organisateur de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit sur un support matériel.

14.5 Chacune des parties s'engage à conserver et archiver la Convention un support fiable et durable, conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants et 1348 du Code civil.

14.6 BilletRéduc s'engage à archiver la Convention, chaque Fiche Spectacle et les Billets vendues en exécution de la Convention dans l'Espace Pro, pendant une durée de six (6) ans à compter de la conclusion des présentes.

ARTICLE 15 : INTEGRALITE

L'Organisateur reconnaît avoir pris connaissance de la Convention et déclare en accepter les termes et conditions. Il reconnaît, en outre, que la Convention et les documents qui la composent constituent l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties, et emporte résiliation de toutes propositions ou engagements écrits ou verbaux antérieurs ayant trait au contenu de la présente convention et prévaut en tout état de cause sur ces derniers.

Les dispositions de la Convention ne pourront être modifiées sans qu'une nouvelle convention ayant le même objet soit nouvellement conclue entre les parties (suivant notamment les modalités définies à l'article 13 des présentes), emportant ainsi résiliation de plein droit des présentes, ou qu'un avenant spécifique et formel ne soit conclu et dûment conclu entre les parties (suivant notamment les modalités définies à l'article 13 des présentes).

ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

16.1 La Convention et les éléments qui s'y rattachent sont soumis au droit français.

16.2 Tout litige ou contestation se rapportant à la validité, l'interprétation, ou l'exécution de la Convention relèvent de la compétence Tribunal de commerce de Paris qui sera seul compétent à en connaître.

Créteil, le _____

L'ORGANISATEUR

Nom Prénom: _____

Qualité: _____

Signature: _____

BILLETREDUC

Nom Prénom: _____

Qualité: _____

Signature: _____

Création compte Fournisseur

Société	
Représentant Légal	
Téléphone	
Email	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Siret	
Numéro de TVA Intracommunautaire	-----

Contact Facturation

Nom Prénom	
Email	
Téléphone	
Fax	

Méthode de règlement

Virement (joindre un RIB)	
Nom de la Banque	
IBAN	-----
Identifiant bancaire (BIC)	
Périodicité	<input type="checkbox"/> Semaine échue <input type="checkbox"/> Mois échu <input type="checkbox"/> Trimestre échu <input type="checkbox"/> Autre: _____

Billetterie

Frais de Garde Salle	Montant par place généralement appliqué : _____ € <input type="checkbox"/> Peut varier selon les spectacles. Tva applicable: <input type="checkbox"/> Tva du spectacle <input type="checkbox"/> 20%
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Exemples de frais de réservation payables par l'internaute

Année 2018

Prix de la place	Frais de réservation
5€00	0€95
8€00	0€95
10€00	0€95
12€00	0€95
15€00	1€50
20€00	2€00
25€00	2€00
30€00	2€50
35€00	3€00
40€00	3€00
45€00	3€50
50€00	4€00
55€00	4€00
60€00	4€50
65€00	5€00
70€00	5€00
75€00	5€50
80€00	6€00
85€00	6€50
90€00	6€50

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'ESPACE PRO DU SITE INTERNET BILLETREDUC.COM

Version applicable à compter du 18 Février 2014

1. OBJET

Le présent document (les "CGU") définit les conditions générales d'utilisation de l'espace dédié aux organisateurs d'événements et mis à leur disposition sur le site Internet www.BilletReduc.com ("Espace Pro"). Toute utilisation de l'Espace Pro emporte acceptation et application des présentes CGU entre BilletRéduc et l'utilisateur utilisant l'Espace Pro ("Utilisateur").

2. ACCEPTATION ET MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

En cochant la mention « En me connectant à l'Espace pro, j'accepte expressément de me soumettre aux présentes Conditions générales d'utilisation dont j'ai eu préalablement connaissance » figurant sur la page de connexion à l'Espace Pro et en utilisant l'Espace Pro, l'Utilisateur est réputé accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Si l'Utilisateur n'entend pas accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation, il s'engage à ne pas utiliser l'Espace Pro.

BilletRéduc se réserve le droit de modifier périodiquement tout ou partie des présentes Conditions générales d'utilisation, notamment afin de les adapter aux modifications législatives et réglementaires, ou afin de modifier les fonctionnalités proposées dans le cadre du service faisant l'objet des présentes. L'Utilisateur sera informé de ces modifications par une alerte spéciale figurant dans l'Espace Pro. Les nouvelles Conditions générales d'utilisation seront accessibles via le site Internet BilletReduc.com ainsi que diffusées dans l'Espace Pro.

La personne souhaitant adhérer à l'Espace Pro, qui refuse de se conformer aux présentes Conditions générales d'utilisation, est invitée à ne pas accéder au service proposé par BilletRéduc.

3. DEFINITIONS

"Accord de Partenariat" désigne le contrat par lequel l'Utilisateur permet à BilletRéduc de proposer l'option de pré-réservation sur des Evénements référencés par l'Utilisateur sur les Sites;

"Convention de Commission" désigne la convention par laquelle l'Utilisateur donne mandat à BilletRéduc de vendre, sur le Service, en son nom mais pour le compte de l'Utilisateur, les billets pour les Evénements désignés expressément à cet effet sur la Fiche Spectacle par l'Utilisateur.

"Données à Caractère Personnel" désigne les données à caractère personnelle telles qu'elles sont définies par la législation française en vigueur ;

"Espace Pro" désigne l'interface de gestion dédiée à l'Organisateur sur le Site et qui permet à ce dernier de gérer son Contrat, de préciser et de rajouter les événements dans le cadre de la présente Convention, d'assurer un suivi de l'exécution de la Convention et un suivi financier ;

"Evénement" désigne les spectacles, concerts, soirées ou tout autre événement de loisirs (tel que événement sportif, visite de monument, stage découverte), ouvert au public, et qui est produit ou organisé par l'Organisateur;

"Fiche Spectacle" désigne l'onglet de l'Espace Pro sur lequel l'Organisateur identifie l'Evénement devant faire l'objet de la commercialisation de Contremarques et précise le nom de l'Evénement, le lieu et dates de la représentation, le nombre de billets qui peuvent être proposés à la vente par BilletRéduc, par catégorie de place tout en précisant les numéros de place; la Fiche Spectacle renseigne également sur le prix des billets par catégorie, le taux de TVA applicable et le taux de rémunération de BilletRéduc ;

"Service" désigne le Site et tout autre service de communication au public en ligne édité ou exploité par BilletRéduc ou en partenariat avec des sociétés tierces, sous les marques de l'Organisateur ou du Groupe Lagardère Active, ou en marque blanche ou en marque grise. Cette définition inclut tous les services de communication au public en ligne, quels qu'en soient le format, le réseau de communication (notamment hertzien, câblé, satellite, Internet et tout autre réseau de communication existant ou à venir), les modes d'accès, de consultation (gratuite ou payante), les terminaux de réception (ordinateur, télévision, téléphone, Smartphones, notamment Iphone ou Blackberry, tablettes, notamment Ipad ou Kindle, et tout autre terminal permettant la réception, la consultation et l'utilisation de services de communication au public en ligne), et fonctionnalités de ces services (téléchargement, consultation, etc.), quelle qu'en soit la destination principale (France ou étranger).

"Site" désigne le site internet accessible via l'URL www.BilletReduc.com.

"Utilisateur" désigne toute personne souhaitant adhérer à l'Espace Pro et répondant aux conditions d'accès telles que stipulées à l'article 4 des présentes CGU.

4. CONDITIONS D'ACCES A L'ESPACE PRO

L'accès à l'Espace Pro et son utilisation sont strictement réservés aux personnes physiques majeures et aux personnes morales qui souhaitent souscrire à l'Espace Pro à des fins professionnelles en tant que professionnel du loisir, organisateur d'Evénement ou encore acteur de spectacle. Toute personne ne répondant pas à ces critères est invitée à entrer directement en contact avec l'équipe de BilletRéduc en se rendant sur le lien suivant: <http://www.BilletReduc.com/contact.htm>.

BilletRéduc se réserve le droit de refuser l'adhésion à l'Espace Pro à toute personne physique ou morale, qui ne répondrait pas aux critères mentionnés ci-dessus. BilletRéduc décline toute responsabilité en cas de non admission d'une personne souhaitant adhérer à l'Espace pro.

5. DESCRIPTION DE L'ESPACE PRO :

L'Espace Pro est un espace dédié aux Utilisateurs sur le Site Internet www.billeteduc.com.

L'Espace Pro permet notamment à l'Utilisateur (i) de conclure tout Contrat de Commission avec BilletRéduc aux fins de donner mandat à cette dernière pour procéder à la vente de billets de leur Evénement; (ii) de conclure un Accord de Partenariat avec BilletRéduc aux fins de procéder à la mise en ligne de l'option de pré-réservation de leur Evénement (ii) d'avoir à sa disposition un tableau de bord qui lui permet de gérer et de visualiser les différents Evénements, objet du Contrat de Commission ou de l'Accord de Partenariat et de (iii) remplir toute Fiche de Spectacle nécessaire au référencement de l'Evénement sur le Site et de la vente de billets dans le seul cadre d'un Contrat de Commission.

L'Espace Pro a pour finalité ainsi d'être l'interface de gestion et de suivi de la relation établie entre l'Utilisateur et BilletRéduc dans le cadre de Contrats de Commission ou d'Accords de Partenariat conclus entre eux.

Toute utilisation de l'Espace Pro est conditionnée à la création préalable d'un compte personnel et spécifique dans les conditions décrites aux présentes.

Afin de devenir partenaires de BilletRéduc et utiliser l'Espace Pro utilement, l'Utilisateur doit :

- Soit conclure un Contrat de Commission par lequel l'Utilisateur donne mandat à BilletRéduc de vendre, pour le compte de l'Utilisateur mais au nom de BilletRéduc, les billets de l'Evénement. Les conditions standard du Contrat de Commission sont disponibles sur l'Espace Pro dans l'onglet [Contrats]
- Soit conclure un Accord de Partenariat par lequel l'Utilisateur permet à BilletRéduc de proposer l'option de pré-réservation pour les Evénements référencés par l'Utilisateur. Les conditions standards de l'Accord de Partenariat sont disponibles sur l'Espace pro dans l'onglet [Accord de partenariat].

6. CREATION ET CLOTURE D'UN COMPTE

6.1. Création d'un compte

L'Utilisateur doit procéder à l'ouverture d'un compte qui sera ensuite accessible grâce à un identifiant et un mot de passe.

Lors de l'ouverture du compte, l'Utilisateur est invité à communiquer des informations précises visant à l'identifier. L'Utilisateur est ainsi invité à remplir un formulaire d'inscription et à choisir un identifiant (login) et un mot de passe. L'Utilisateur s'engage à ce que les informations qu'il saisit dans ce formulaire d'inscription sont exactes et correctes.

Une confirmation de l'inscription et de la création du compte est adressée à l'Utilisateur à l'adresse électronique que l'Utilisateur aura indiquée dans le formulaire d'inscription.

6.2. Clôture d'un compte

La clôture du compte peut s'effectuer à la demande de l'Utilisateur. BilletRéduc se réserve toutefois la possibilité de clôturer le compte d'un Utilisateur dans le cas où l'accès à l'Espace Pro a été suspendu dans les conditions décrites à l'article 8.2 des présentes.

7. GESTION DES IDENTIFIANTS

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte et de l'usage qu'il en fait. De même, l'Utilisateur est seul responsable de ses identifiant et mot de passe. L'Utilisateur s'engage en toutes circonstances à garder secret ses identifiant et mot de passe à l'Espace Pro, et s'interdit de les communiquer à des tiers. L'Utilisateur est responsable de la conservation, de l'intégrité et de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe à l'Espace Pro et le cas échéant des conséquences de leur divulgation ou utilisation par des tiers.

Il appartient à l'Utilisateur d'avertir BilletRéduc en cas de suspicion d'utilisation frauduleuse de ses identifiant et mot de passe par un tiers. A compter d'une telle notification, BilletRéduc désactivera le compte de l'Utilisateur et l'Utilisateur devra faire une demande d'attribution d'un nouveau mot de passe.

8. ACCES A L'ESPACE PRO ET SUSPENSION DE SERVICES

8.1. Disponibilité du Site

BilletRéduc s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer que l'accès et le fonctionnement du Site soient assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans interruption. Toutefois, BilletRéduc ne pourra voir sa responsabilité recherchée en cas d'indisponibilité temporaire du Site (i) en cas de maintenance du Site ou des serveurs sur lequel il est hébergé, (ii) en cas de survenance d'événements extérieur à sa volonté et à son contrôle et (iii) en raison de cas de force majeure.

BilletRéduc informera au préalable l'Utilisateur de l'indisponibilité du Site si l'événement à l'origine de l'indisponibilité est prévisible.

8.2. Suspension de l'accès

BilletRéduc se réserve le droit de suspendre l'accès à l'Espace Pro (i) en cas de perte, vol et/ou utilisation des données d'identification de l'Utilisateur dont ce dernier l'a informé, (ii) en cas d'utilisation non conforme aux dispositions des présentes, (iii) en cas d'opérations de maintenance.

La responsabilité de BilletRéduc ne peut être engagée en raison de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour l'Utilisateur.

9. LA FICHE SPECTACLE

L'Utilisateur peut soumettre à BilletRéduc via l'Espace Pro des Fiches Spectacles, valables pour une durée déterminée et correspondant à la durée de billetterie définie par l'Utilisateur dans la Fiche Spectacle, et la date de reddition des comptes sur l'Espace Pro par BilletRéduc.

La création d'une Fiche Spectacle s'effectue directement sur l'Espace Pro selon les étapes suivantes :

- L'Utilisateur précise le lieu de l'Événement et la rubrique
- L'Utilisateur décrit ensuite l'Événement
- BilletRéduc procède alors à la validation de l'Événement et de la description effectuée
- L'Utilisateur reçoit un email qui l'informe que sa Fiche Spectacle a été validée
- L'Utilisateur revient sur la page accueil de son Espace Pro et peut ajouter le(s) visuel(s) liés à l'Événement et une vidéo
- L'Utilisateur précise les tarifs de l'Événement, précise les séances avec les quotas de places et le taux de TVA associés.

A l'issue de ces étapes, l'Événement est directement disponible à la réservation sur le Site et l'Utilisateur peut consulter à tout moment le tableau de bord sur son Espace Pro pour suivre les réservations effectuées. L'Utilisateur peut modifier à tout moment et ajouter de nouveaux tarifs, séances et places en fonction de ses besoins.

10. REDDITION DES COMPTES

BilletRéduc s'engage à mettre à disposition sur l'Espace Pro des opérations réalisées pour le compte de l'Utilisateur. A cette fin, une reddition de comptes arrêtée chaque semaine ou chaque mois, selon la fréquence choisie par l'Utilisateur au sein de l'Espace Pro, faisant ressortir l'état des ventes de Contremarques réalisées au titre du ou des Contrats de Commission.

Ainsi, après chaque séance ou représentation de l'Événement, l'Utilisateur obtient la reddition des comptes directement sur son Espace Pro et peut effectuer à tout moment le suivi financier lié à l'état des ventes des Contremarques sur le Site.

Il est entendu qu'aucune reddition des comptes n'est effectuée par BilletRéduc sur l'Espace Pro pour les pré-réservations effectuées dans le cadre d'un Accord de Partenariat.

11. DONNEES PERSONNELLES

BilletRéduc met en œuvre à partir de l'Espace Pro, des traitements de Données à Caractère Personnel en vue de (i) permettre l'accès à l'Espace Pro et son utilisation par l'Utilisateur, (ii) gérer l'Espace Pro, (iii) gérer l'exécution du ou des Contrats de Commission du ou des Accords de Partenariat conclus avec l'Utilisateur.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les traitements de Données à Caractère Personnel collectées à partir des formulaires d'inscription à l'Espace Pro ont fait l'objet des déclarations requises auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le responsable des traitements des Données à Caractère Personnel est BilletRéduc.

Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées par BilletRéduc au moyen de l'Espace Pro et des formulaires d'inscription à l'Espace Pro sont confidentielles et ne sont pas cédées ou louées, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers, à l'exception des personnes et institutions désignées par la réglementation en vigueur.

Chaque Utilisateur justifiant de son identité peut demander que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les Données à Caractère Personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont l'utilisation ou la conservation serait interdite. Les droits de chaque Utilisateur appelés ci-dessus peuvent s'exercer en écrivant à BilletRéduc, Zac Port d'Ivry 9 Rue des Bateaux Lavoisirs 94200 Ivry sur Seine ou par mail à l'adresse suivante : service@BilletReduc.com.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1. Droits de propriété intellectuelle sur le Site

Le Site, l'Espace Pro et tous les éléments qui le composent qu'il s'agisse de leur structure, de leur apparence ou de leur contenu (tels que les données, bases de données, textes, textes graphiques, images animées ou non, sons, dessins, graphismes logos, noms, marques, désignations, onglets, fonctionnalités, le Contenu) sont la propriété de BilletRéduc ou fait l'objet d'une concession de droits accordée à son profit. Le Site, l'Espace Pro et son Contenu sont soumis aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et à ce titre, sont protégées contre toute utilisation non autorisée par la loi ou les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Tout droit relatif au Site, à l'Espace Pro et/ou son Contenu (tels que droit de reproduction, de représentation et/ou de diffusion totale ou partielle sur l'Espace Pro et de son Contenu) autres que ceux expressément concédés au titre des présentes Conditions Générales d'utilisation, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la part du titulaire des droits en cause. En conséquence, toute utilisation non autorisée du Site ou de l'Espace Pro et/ou de son Contenu pourra faire l'objet d'une poursuite sur la base d'une action en contrefaçon et/ou d'une action en concurrence déloyale et/ou parasitisme de la part du titulaire des droits en cause.

12.2. Droits de propriété intellectuelle de l'Utilisateur et des tiers

Tous les droits de propriété intellectuelle appartenant à l'Utilisateur restent la propriété de ce dernier. L'Utilisateur déclare disposer des droits de propriété intellectuelle nécessaire pour utiliser les éléments, notamment visuels et graphiques, qu'il télécharge sur le Site et/ou l'Espace Pro, en vue notamment de compléter la Fiche Spectacle. L'Utilisateur s'engage à n'utiliser sur l'Espace Pro que des éléments sur lesquels il détient un droit de propriété intellectuelle ou une autorisation des tiers concernés. L'Utilisateur garantit BilletRéduc à l'encontre de toute action, réclamation, revendication quelconque de la part de tout tiers invoquant un acte de concurrence déloyale ou parasitaire, ou encore un droit de propriété intellectuelle auquel le Site aurait porté atteinte en raison d'un ou de plusieurs éléments figurant sur le Site et communiqués par l'Utilisateur.

L'Utilisateur accorde expressément à BilletRéduc à titre gratuit et non exclusif, uniquement dans le cadre des présentes et aux fins de leur exécution, de modifier les éléments (et notamment les éléments visuels) transmis via l'Espace Pro par l'Utilisateur et liés à un Événement afin de pouvoir les adapter à la charte graphique de BilletRéduc.

13. LIENS HYPERTEXTES

Aucun lien pointant vers d'autres sites Web (tels que des hyperliens) ne pourront être insérés dans l'Espace Pro.

Les liens en direction du Site ne seront acceptés qu'à la condition d'être clairement identifiés et de faire l'objet d'une autorisation préalable de BilletRéduc. De tels liens ne sauraient engager la responsabilité de BilletRéduc.

14. COOKIES

L'Utilisateur est informé que, lors de ses connexions à l'Espace Pro, un cookie peut s'installer automatiquement sur son ordinateur par le biais du logiciel de navigation.

Pour le bon fonctionnement du Site, des cookies sont installés sur le disque dur de l'ordinateur de l'Utilisateur lors des connexions de l'Utilisateur sur le Site. Le cookie est un fichier qui enregistre des informations relatives à la navigation de l'ordinateur sur l'Espace Pro. (les rubriques consultées, la date et l'heure de consultation etc...).

Ces cookies permettent de l'identifier à chacune de ses connexions sur le Site, de faciliter la navigation du Site, administrer ce dernier, de procéder à l'analyse d'audience, de fournir à l'Utilisateur des services personnalisés adaptés à ses besoins, de servir à BilletRéduc à des fins statistiques pour étudier l'usage du Site par les Utilisateurs.

L'Utilisateur reconnaît avoir été informé de cette pratique et autorise BilletRéduc à l'utiliser. L'Utilisateur peut s'opposer à l'enregistrement de ces cookies en utilisant les options de confidentialité et/ou de sécurité de son navigateur (tel que : Firefox, Explorer, Chrome etc.).

Toutefois, l'Utilisateur est informé que le refus de l'implantation de cookies sur son ordinateur est susceptible d'altérer les fonctionnalités du Site voire de l'empêcher d'accéder à son Espace Pro.

15. RESPONSABILITE

L'Utilisateur est responsable de toutes les données qu'il saisit directement sur l'Espace Pro, des documents, visuels, photos et autres éléments qu'il télécharge directement sur l'Espace Pro. BilletRéduc ne peut être tenu responsable pour la publication dans l'Espace Pro d'informations erronées qui proviennent des données saisies par l'Utilisateur, ainsi que des informations ou instructions communiquées par l'Utilisateur à BilletRéduc par courriers électroniques.

L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et limites du réseau Internet, par lequel le BilletRéduc met à disposition l'Espace Pro. L'Utilisateur reconnaît donc que (i) les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ; (ii) les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'elles peuvent faire l'objet d'une captation des informations diffusées et (iii) qu'il est impossible de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers sur Internet.

En conséquence BilletRéduc ne pourra être responsable pour l'un quelconque des faits ou événements mentionnés ci-dessus. BilletRéduc est déchargé de toute responsabilité en cas de force majeure, dont notamment le dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant ou entravant l'utilisation de l'Espace Pro.

16. CONVENTION SUR LA PREUVE

BilletRéduc et l'Utilisateur acceptent de communiquer principalement par voie électronique et via l'Espace Pro. Ces communications électroniques font foi entre BilletRéduc et l'Utilisateur et constituent des preuves recevables, valides, opposables. Par ailleurs, BilletRéduc et l'Utilisateur attribuent la même valeur probante au fait de cocher la mention « En me connectant à l'Espace Pro, j'accepte expressément de me soumettre aux présentes Conditions générales d'utilisation dont j'ai eu préalablement connaissance » telle que prévue à l'article 2 des présentes, qu'à une signature manuscrite.

L'Utilisateur s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités, sur le fondement de leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre BilletRéduc et l'Utilisateur de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit sur un support matériel.

BilletRéduc peut valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, les éléments conservés dans l'Espace Pro, sur tout support et s'en prévaloir.

17. LOI APPLICABLE-ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions d'Utilisation de l'Espace Pro sont soumises au droit français. Tout litige lié à l'interprétation, la validité et les conséquences des présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.